

Adoption et succession d'un adulte

Par renoir, le 28/10/2009 à 20:36

Bonjour,

ma tante tient tout particulièrement à m'adopter, mes parents sont décedés, j'ai 39 ans et je suis mariée

nous sommes trés proche et nous tenons vraiment au lien de famille c'est pourquoi nous voulons le faire

par contre ma tante n'a pas d'enfant et voudrait que je béneficie de ses biens immobiliers

comment cela se passe t-il?

merci bien pour votre réponse

Amicalement Annabelle Gosselet

Par jeetendra, le 29/10/2009 à 09:26

[fluo]Chambre départementale des Notaires[/fluo] 7-9-13 rue Puébla 59000 LILLE 03 20 14 90 50

Bonjour, appelez la Chambre des Notaires du Nord à Lille, ils tiennent des permanences juridiques et pourront vous renseignez efficacement relativement à votre question d'adoption

simple, cordialement.